

<b>Etat 2-B</b>				
	<b>libellé de la dépense</b>	<b>numéro de mandat</b>	<b>numéro de compte</b>	<b>montant à déduire</b>
	dépenses HT (R. 1615-2)			
	dispositif intempéries exceptionnelles (L. 1615-6)			
	dépenses pour les manuels scolaires			
	dépenses ayant fait l'objet d'un transfert de droit à déduction (R. 1615-2)			
<b>TOTAL DEPENSES A DEDUIRE</b>				

Fait à

Le

Par

Cachet du bénéficiaire